

**DECISION N° 20230213_P_022
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

**Département de la
Haute-Loire**

**Arrondissement
D'YSSINGEAUX**

**Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE**

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20200630_D_108 du Conseil Communautaire du 30 juin 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de le Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec la maison pour tous de Chadrac et Lydie Dupuy pour la mise en place d'ateliers pédagogiques sur la découverte de la discipline artistique de l'artiste et son univers en faveur des enfants de l'accueil de loisirs Ilojeux.

Le Président,

N° 20230213_P_022

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**L'association de la maison pour tous de Chadrac
10 Cours de la liberté
43770 CHADRAC
Et
Lydie Dupuy
448 rue de la Bassevialle
43200 Saint Maurice de Lignon**

Pour la mise en place d'ateliers pédagogiques qui ont pour but de faire découvrir la discipline artistique de l'Artiste et son univers à des enfants.

Dates : le jeudi 16 février et le vendredi 17 février 2022

Durée : 2h30 par séance soit 10h00 au total

Lieu : Accueil de loisirs Ilojeux.

Participants : Enfants de l'accueil de Loisirs ILOJEUX

Montant : 8.00€ par enfant TTC pour un maximum de 50 enfants

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 13 Février 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

